

mars 2018

RAPPORT DU JURY

***concours des administrateurs des
affaires maritimes
Session 2017***

Rédacteur

Version du 15/01/18 par M. Courcol

Référence(s) intranet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/> puis rubrique « Concours »

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE	4
2.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats	4
2.1.1 - Épreuves de culture générale et de droit public	4
2.1.2 - Épreuve de synthèse de dossier	6
2.1.3 - Épreuve d'économie.....	8
2.1.4 - Épreuve de droit privé	9
2.1.5 - Anglais	11
2.2 - Conseils aux candidats.....	12
2.2.1 - Épreuve de culture générale	12
2.2.2 - Épreuve de synthèse de dossier	12
2.2.3 - Épreuve de droit public.....	13
2.2.4 - Épreuve d'économie.....	13
2.2.5 - Épreuve de droit privé	13
2.2.6 - Épreuve d'anglais.....	13
3 - L'ÉPREUVE ORALE.....	14
3.1 - Option.....	14
3.2 - Oral général	14
3.3 - Anglais.....	16

Rapport général du président du jury

Monsieur Laurent COURCOL, Inspecteur Général des Affaires Maritimes

ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES CONCOURS 4-1 CONCOURS 6-1

SESSION 2017

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le concours 2017 s'est déroulé du 25 au 27 avril 2017 (épreuves écrites), le 23 juin (épreuves sportives) et les 26, 27, 28, 29, juin puis du 3 au 6 juillet 2017 (épreuves orales).

Le concours était ouvert :

- Article 4-1 : 8 postes ouverts, selon l'[arrêté du 29 mars 2017](#).
- Article 4-2 : 4 postes ouverts, selon l'[arrêté du 29 mars 2017](#).
- Article 6.1 : 3 postes ouverts, selon l'[arrêté du 29 mars 2017](#).

Le jury avait été préalablement composé selon l'[arrêté du 1 février 2017](#) et l'[arrêté du 29 mai 2017](#).

2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE

2.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

2.1.1 - Épreuves de culture générale et de droit public.

IMPRESSIONS GLOBALES

Le sentiment d'ensemble, pour cette année 2017, est dirons-nous assez classique. En surplomb des différentes épreuves et sans tenir ici compte du contraste socio-professionnel existant entre candidats de concours différents, une impression positive se dégage de la forme des copies, qui sont dans l'ensemble écrites dans une langue française maîtrisée, plutôt claire et précise, et nous n'avons été choqué par aucune copie qui eût pu paraître « scandaleuse » sur ce terrain formel. Trois remarques négatives tout à fait générales peuvent néanmoins être faites ici. La première est la difficulté rencontrée par un nombre peu anodin de candidats à bien lire et convenablement interpréter le sujet. Ce problème peut avoir plusieurs causes, parmi lesquelles quelques fâcheux soucis de méthode pour certains d'entre eux, mais également un rapport tout à fait parcellaire et lacunaire aux connaissances, qui pourrait bien avoir fait la différence et impliquer que la lecture d'un sujet n'éveille ou évoque tout simplement rien relativement à certains pans d'icelui. La deuxième, dans le mouvement, renvoie à ce qu'on pourrait appeler la « standardisation » de certaines formes de préparations (pourquoi pas payantes pour certaines d'entre elles, bien qu'il s'agisse là d'une question saugrenue sinon irrelevante) : en particulier sur les deux

épreuves de culture générale, plus précisément encore pour le concours 4.1, n'est-il pas surprenant qu'au moins 15 copies sur à peine 80 ouvrent leur propos sur une allusion au peintre Delacroix ? L'effet « standard » n'étant pas incompatible avec un souci d'actualisation, on demeure surpris par certaines copies en droit public, désespérément « 90ies » ou début des années 2000, comme si le droit public était, depuis, suspendu. La troisième, là encore non sans lien avec ce qui précède, part du constat que les meilleures copies furent le fait de candidats certes bien préparés, mais n'ayant parallèlement pas renoncé à adopter sur les différents sujets (certes davantage pour ceux de « culture générale » que pour le droit public) un regard personnel assumé, renvoyant moins à des clichés extérieurs qu'à une appropriation de savoirs, une sélection subjective justifiée et articulée d'éléments de connaissance et de réflexion.

Ces informations étant données, le niveau moyen des copies fut, comme on pouvait s'y attendre, hétérogène, plus encore sans doute pour les copies de culture générale que pour celles de droit public. L'impression d'ensemble est celle, classique, de candidats à des concours A+ attirant des éléments motivés dont la formation générale est solide. On note d'ailleurs, à la lecture de certaines copies dans les deux épreuves, un certain nombre de travaux attestant un cursus standard de type « sciences po », plus rarement de nature universitaire. Pour les trois épreuves écrites dont nous avons corrigé les copies (149 en tout), la production « moyenne » reste de bon niveau, même si l'on peut regretter occasionnellement une tendance à la « normalisation » de prestations certainement dues à des « préparations spécifiques » (certaines lectures des sujets et diverses citations révélant un sinistre et mauvais « prêt-à-penser », nous l'avons vu avec Delacroix). On s'étonnera simplement, en effet, et le constat paraît valable pour l'ensemble des épreuves, d'une tendance à la pensée classique, aux références attendues, ainsi qu'une difficulté des candidats à innover, à être créatifs en ayant recours à des sources et des éléments moins... traditionnels (pas tant pour le plaisir de la subversion intellectuelle que parce que, souvent, l'ailleurs permet le changement de représentation et de plan, au double sens du terme).

IMPRESSIONS PAR SUJETS ET ÉPREUVES

- *ÉPREUVE DE DROIT PUBLIC*

- *Épreuve de droit public concours 4.1 (L'urgence en droit public français)* : des copies dans l'ensemble plutôt bien rédigées, un socle de connaissances de base assez solide, mais des développements qui, bien souvent, ont oublié, méconnu ou sous-estimé un pan important du sujet : sur les grands aspects, celui des pouvoirs publics constitutionnels, celui de l'action administrative et celui du contentieux devant les juges, impliquant les intérêts des citoyens et administrés, il est très rare que tout ait été vu et traité. D'assez régulières confusions, fruit d'une absence de méthode définitionnelle sûre, ont conduit différents candidats à traiter du « délai raisonnable » ou du temps en général en droit public. Quelques connaissances eussent pu être rafraîchies sans difficulté, mais dans l'ensemble, si l'état d'urgence a beaucoup occupé le terrain, le contexte actuel fait que les candidats semblaient relativement bien préparés.

- *ÉPREUVE DE « CULTURE GÉNÉRALE »*

- *Épreuve de culture générale concours 4.1 (Nos libertés sont-elles menacées ?)* : comme nous l'avons déjà souligné l'année dernière, on peut regretter, chez de nombreux juristes passant le concours, une certaine impréparation à cette épreuve d'une nature particulière. Sans même parler d'une culture de fond et étendue, certains candidats « traitent » les sujets de culture générale en juristes, sans même prendre le soin ou la peine d'aller voir ailleurs, de regarder le sujet depuis une autre lucarne. Ici, on sent que les étudiants passés par une « prépa » de type littéraire ou par Sciences Po sont mieux formés et préparés. Il s'agit moins de culture approfondie que d'une aptitude au « panorama éclairé », sollicitant pour ce faire différents champs auxquels, malheureusement, les purs juristes ne sont guère habitués (philosophie et histoire des idées et des institutions, économie, histoire, sciences sociales, etc.). Finalement, entre l'absence de préparation spécifique d'un certain public (notamment les juristes universitaires, imaginé-je), accompagnée d'un manque de curiosité intellectuelle parfois spectaculaire, et la sur-préparation d'autres populations (type Sciences po et autres préparations) allant jusqu'à la production de copies surjouées ou trop technocratiques, rares sont les prestations de vraiment haut vol, authentiques et sincères, fruit d'une réflexion certes en cours et pour l'heure inaboutie mais à tout le moins « faite sienne ». On notera enfin une difficulté récurrente dans la lecture du sujet : bien des candidats, définissant mal le verbe « menacer » et cadrant peu les débats (le sujet portait sur : aujourd'hui), ont proposé des développements partiellement hors sujet, et certains ont également fait une lecture très institutionnelle et juridique d'un sujet qui n'était pas de droit public mais bien de culture générale, oubliant tragiquement des aspects centraux pour la réflexion et liés à la philosophie ou à l'éthique, à la sociologie, etc.

- *Épreuve de culture générale concours 6.1 (Comment sauver la planète ?)* : les copies furent ici d'un niveau relativement médiocre dans l'ensemble. Pour commencer, une seule s'est attachée à mettre en cause le sujet, à interroger sa dimension provocatrice, autour de la personnification d'une part, et de la thématique du sauvetage de l'autre. Une telle formulation pouvait pourtant donner appui pour approche critique et plan fécond. Ensuite, rares sont les copies ayant pris le parti de concentrer la diagnose en une introduction massive, pour s'interroger ensuite sur différentes modalités du secours. L'introduction aurait alors été consacrée à reposer les questions suivantes : le faut-il ? pourquoi ce constat ?, et le devoir tout entier aurait pu être dédié à l'articulation de moyens (répondant à « Comment ? ») situés sur des plans différents et complémentaires. À cet égard, soulignons encore qu'aucune copie n'est parvenue à mobiliser un savoir dans de nombreuses disciplines, pour proposer un discours de solutions complémentaires, situées entre le global et le local, entre le technique et l'éthique, entre l'individuel et le collectif, le politique et la société civile, etc. Il faudra sans doute rappeler aux candidats à ce concours que, ici aussi, la matière « culture générale » ne se découvre pas le jour de l'épreuve mais suppose une anticipation, doublée d'une intégration en profondeur.

2.1.2 - Épreuve de synthèse de dossier

a) concours externe (article 4.1)

Analyse du sujet

Le thème du dossier, rédiger « *une note ayant pour objet de présenter les enjeux de*

l'ouverture des « routes maritimes du nord », en matière géo-politique et environnementale notamment, sous l'angle des avantages et des risques que cette situation nouvelle est susceptible de générer », devait permettre aux candidats à partir, notamment, d'un socle de connaissances personnelles et, surtout, d'une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, de mettre en valeur :

- leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution de la société),
- leurs capacités techniques à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur formation initiale (juridique, économique, scientifique ou en sciences humaines, notamment),
- leur aptitude à trier des documents de nature très diverse, quitte à choisir d'en écarter,
- leur vision et analyse d'une problématique contemporaine, qui peut être présentée à travers de nombreux exemples qui peuvent illustrer une réflexion d'ensemble et la proposition d'un plan.

Typologie des erreurs relevées

Sur le fond, le principal écueil était ici de ne pas arriver à dégager un ensemble de questions croisées et à construire un plan clair, intéressant permettant de hiérarchiser les points forts des documents, sans reprendre des points anecdotiques ou inutiles à partir d'un dossier de 74 pages.

Sur 74 copies du concours externe, 24 copies, qui ont reçu des notes allant de 9 à moins de 12/20, n'ont pas échappé à cette difficulté. 25 copies ont en revanche bien traité l'exercice avec des notes comprises entre 12 et 14/20 et, cette année, 22 copies se sont révélées de très bonne ou d'excellente facture (notes comprises entre 14,25 et 16,75/20).

À noter que 3 copies ont reçu une note éliminatoire de 1 (copie blanche) à 7/20, ce qui peut arriver en raison d'une trop grande faiblesse dans la qualité d'expression écrite et/ou d'une présentation trop éloignée de l'exercice attendu par défaut de maîtrise ou manque de méthode. Dans 2 cas sur 3 les copies ont révélé des problèmes de gestion du temps et du volume documentaire fourni, lié à un manque de pratique de ce type d'épreuve, désormais encadré par un format maximum ne devant pas dépasser 8 pages, soit 2 copies doubles.

Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), est constant et la technique de la note sur dossier globalement encore mieux appréhendée dans ce concours externe, à l'issue, certainement, d'une efficace préparation aux concours (22 copies notées de 14,25 à 16,75).

b) concours interne (article 6.1)

Analyse du sujet

Le thème du dossier, rédiger « *une note ayant pour objet de présenter les enjeux de l'ouverture des « routes maritimes du nord », en matière géo-politique et environnementale notamment, sous l'angle des avantages et des risques que cette situation nouvelle est susceptible de générer* », devait permettre aux candidats à partir, le cas échéant, d'un socle de connaissances personnelles et, principalement, d'une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, de mettre en valeur :

- leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution des activités humaines),
- leurs capacités techniques à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur pratique professionnelle antérieure,
- leur aptitude à trier des documents de nature très diverse, quitte à choisir d'en écarter,
- leur vision et analyse d'enjeux actuels, qui peuvent être présentés à travers de nombreux exemples qui peuvent illustrer une réflexion d'ensemble.

Typologie des erreurs relevées

Sur le fond, le principal écueil était ici de ne pas réussir à problématiser clairement le sujet de la note : de nombreux points étaient traités dans les différents documents et ce foisonnement d'informations, d'intérêt variable selon le plan choisi, devait faire l'objet d'une organisation claire et cohérente lors de la rédaction.

Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), est constant et la technique de la note sur dossier est correctement appréhendée dans ce concours.

En 2017, le concours 6-1 fait à nouveau apparaître une assez bonne homogénéité en termes de qualité (1 copie reçoit une note éliminatoire ; 2 copies sont notées entre 9 et 9,75 ; 13 copies sont notées entre 10 et 16,5 sur un total de 16 compositions, soit 81,25 % des copies obtenant 10/20 ou plus).

2.1.3 - Épreuve d'économie

L'épreuve de sciences économiques teste la capacité des candidats à disserter, c'est-à-dire discuter de manière équilibrée une question relativement large. Il leur est donc demandé de montrer leurs qualités de synthèse, d'expression et de construction en même temps que leur maîtrise technique. L'épreuve portait cette année sur le point 1.3 du programme d'économie, sujet alliant références théoriques, connaissance des institutions économiques et questions d'actualité. Les questions de protection de l'environnement ont ainsi été au cœur de la réunion du G7 en mai 2017.

Une fois de plus, il faut souligner qu'il est plus important de se poser des questions et de traiter de manière équilibrée l'ensemble du sujet que d'accumuler citations et références. Cette épreuve n'est pas une épreuve d'érudition, mais les savoirs mobilisés dans le devoir doivent être réels. Ainsi, les problèmes posés par les biens collectifs et les externalités dans

une économie de marché constituent une connaissance de base en économie, mais qui devait être restituée avec une précision qui a souvent manqué. Distinguer les biens collectifs purs, les ressources communes et les biens de club n'était pas inutile. Il était également utile de préciser la notion d'économie de marché, en particulier pour rappeler que l'Etat y occupe nécessairement une certaine place, même si le principe de subsidiarité s'impose.

La plupart des candidats ont détaillé les moyens dont dispose l'Etat pour compléter le marché et protéger l'environnement. Mais fort peu d'attention a été apportée aux limites de ces interventions, à la fois liées aux distorsions qu'elles provoquent sur les marchés et aux rapports de force entre groupes d'intérêt divergents. Les éclairages apportés par l'école de Virginie et Eleonor Orstom en particulier, pouvaient être très féconds sur ce plan. De ce fait, la tonalité des copies apparaît très optimiste : à la lecture, il semble que les problèmes de protection de l'environnement soient faciles à résoudre, pour peu que les outils adéquats soient mis en œuvre. Cet optimisme tranche avec les constats souvent très noirs dressés en introduction à partir d'éléments factuels, qui auraient pu inciter à davantage de prudence dans les conclusions.

Au final, sur ce sujet assez classique, on attendait un peu plus de précision théorique et un jugement plus neutre. Mais le jury tient également à souligner que certaines copies ont fort bien traité le sujet et manifesté une excellente maîtrise technique, associée à une vision d'ensemble claire et des qualités formelles indéniables.

2.1.4 - Épreuve de droit privé

Analyse du sujet :

Le sujet est intitulé « la protection de la partie faible en droit des contrats ». Contrairement à ce que le titre peut laisser entendre, il ne s'agit pas seulement d'un sujet de droit commun des contrats mais d'une question transversale. Le droit des contrats est une matrice qui traverse toutes les disciplines. L'intérêt du sujet était d'aborder la question de la protection de la partie faible en diversifiant les exemples qui peuvent aller du droit des sociétés (abus de minorité, conventions réglementées) au droit de la famille (divorce par consentement mutuel conventionnel) en passant par le droit de la distribution (clauses abusives) et le droit de la consommation.

Le sujet permet tout d'abord de vérifier l'esprit de synthèse du candidat qui doit articuler de nombreuses disciplines où le contrat se présente comme un instrument juridique majeur. Il doit ensuite obliger le candidat à faire preuve de rigueur et d'un esprit structuré pour organiser par divisions et sous-divisions les différentes catégories de moyens destinés à protéger la partie faible. Il doit, enfin, servir à mettre l'esprit critique du candidat à l'épreuve. Il ne s'agit pas seulement de décrire des procédés juridiques divers et variés mais d'en apprécier l'efficacité, l'effectivité et la légitimité.

Deux difficultés majeures ont dû être surmontées. La première est de ne pas croire qu'il s'agit d'un sujet de pur droit commun des contrats. Le thème est transversal et doit amener à diversifier les exemples. La deuxième est de prendre ses distances avec la grande variété des illustrations pour porter une appréciation critique, positive ou négative, sur les moyens mis en œuvre en vue de protéger la partie faible.

Typologie des erreurs :

Sur la forme :

Les copies comportent encore beaucoup trop de fautes d'orthographe et de grammaire. Si le plus souvent en revanche le style est clair, il est cependant desservi par un esprit peu rigoureux et peu structuré. Certaines copies donnent l'impression que le candidat écrit au fur et à mesure où les idées lui passent par la tête. La préparation d'un plan détaillé sur un brouillon avant de commencer la rédaction est une étape fondamentale. A la lecture des copies, cette étape préalable ne semble pas toujours avoir été respectée.

Entre le fond et la forme, on peut reprocher aux copies d'être soit trop générales, soit trop descriptives en faisant un catalogue d'exemples. Il faut dans une dissertation partir d'idées forces ou d'idées fédératrices qu'il convient ensuite d'illustrer par quelques exemples. Il faut parfois prendre le temps d'expliquer un exemple (un texte, un arrêt...) afin de permettre au correcteur de vérifier les qualités techniques du candidat. Au lieu de cela, on a souvent un catalogue d'exemples sans explication et des banalités sur le sujet non problématisées et sans appréciation critique.

Enfin, dernière faiblesse récurrente : les intitulés. Un titre doit être court, précis et percutant. Au lieu de cela, on a des titres trop longs, trop généraux qui ressemblent plus à des phrases avec verbe conjugué qu'à des titres de partie.

Sur le fond :

La première erreur qui peut être relevée chez les candidats est le peu d'intérêt qu'ils accordent à l'introduction. Pourtant cette dernière est fondamentale non seulement pour définir les termes de l'intitulé et délimiter ainsi le champ de la réflexion, mais surtout pour mettre en lumière une problématique qui servira de fil conducteur à l'ensemble du devoir. L'introduction est également l'occasion de faire état de sa culture juridique en sollicitant ses connaissances en droit comparé, en histoire du droit, en philosophie du droit et/ou en sociologie du droit. On remarque dans les copies une culture juridique relativement faible des candidats.

Pour la définition des termes de l'intitulé, cela suppose de lire avec précision et concentration chaque mot du sujet. Le « droit des contrats » n'est pas synonyme de « droit commun des contrats ». Il fallait donc avoir une optique plus large pour intégrer les manifestations du droit des contrats au-delà du seul droit commun (matrice des autres disciplines) et aborder autant que faire se peut le droit spécial des contrats (cautionnement, vente, mandat, prêt...). La « protection » peut prendre des formes diverses qui évoluent dans le temps selon la philosophie dominante. Dans un système plus libéral, les moyens de protection sont curatifs et se manifestent après la formation du contrat, *a posteriori*. Dans un système plus dirigiste, les modes de protection se situent en amont, au stade de la conclusion des contrats par la mise en place de moyens préventifs. Quant à la partie faible, les approches de la « faiblesse » sont multiples (économiques, intellectuelles, psychologiques...). Il fallait insister sur le fait que cette protection n'est pas franco-française et que de moins en moins, d'ailleurs, la protection se justifiait par des raisons de justice mais de plus en plus sur le plan européen était justifiée par des raisons économiques : instaurer ou restaurer la confiance du consommateur vu comme un acteur économique afin qu'il consomme dans l'intérêt du marché.

La deuxième erreur relevée dans les copies est la réalisation du plan. Le plan doit comporter deux parties (ou trois selon le sujet) qui répondent à une problématique et servent une démonstration. Il doit à ce titre y avoir une progression dans la rédaction et les deux principales parties du devoir doivent se répondre et se compléter. Les copies révèlent le peu d'intérêt que les candidats attachent au plan dont ils semblent faire une simple formalité. La raison principale est l'absence de problématique qui empêche le candidat de réellement

« construire » un plan et donne l'impression de deux parties sans âme qui se contentent de décrire sans réflexion une série d'exemples. Le plan idéal pour un sujet comme celui-ci est variable selon la problématique. S'il s'agit de montrer un changement de philosophie on pouvait opter pour le plan évolutif suivant :

- I. L'efficacité limitée des moyens curatifs
- II. L'efficacité renouvelée des moyens préventifs

Si on opte davantage pour une approche critique frontale du sujet, il fallait miser sur une première partie décrivant la diversité des instruments et une deuxième mettant en exergue l'efficacité limitée des instruments. Ce plan est plus difficile et suppose d'avoir une certaine distance avec le sujet :

- I. La diversité des moyens de protection
- II. L'efficacité limitée des moyens de protection

La troisième erreur concerne le corps du devoir. Certaines questions fondamentales devaient nécessairement être exploitées et ne relèvent pas nécessairement du droit commun des contrats mais du droit des contrats : mentions manuscrites dans le contrat de cautionnement, mentions informatives obligatoires dans la cession de fonds de commerce, le droit de rétractation dans la vente immobilière, les clauses abusives dans les contrats de consommation, les partenariats commerciaux et désormais en droit commun des contrats... Il fallait également solliciter la jurisprudence dont le travail créateur, par anticipation de la loi ou par délégation de la loi, est fondamental dans la protection de la partie faible. Il fallait également faire attention au hors sujet. Par exemple, aborder les vices du consentement en exposant les différentes hypothèses sans rattacher la question à la protection de la partie faible faisait de cet exposé un hors sujet. En effet, le lien entre vice du consentement et partie faible n'est pas évident. Tout est une question de présentation. En revanche, si on précise que ce mode de protection dit curatif était lié à la conception du contrat en 1804, un contrat formé par des volontés libres et éclairées et que dominait l'idée que les parties sont sur un pied d'égalité et que les vices du consentement n'étaient envisagés que dans les cas exceptionnels où une telle égalité n'avait pas été respectée, on est alors dans le sujet. On peut également insister sur le travail jurisprudentiel pour étendre les vices du consentement en créant la réticence dolosive et la violence économique avant que l'article 1137 et l'article 1143 nouveau C. civ. consacrent ces évolutions. On est là encore dans le sujet.

Typologie des qualités :

Le sujet est d'un grand classicisme. Pour pouvoir obtenir une bonne note, il fallait problématiser le sujet dès le départ. Par exemple, on peut s'interroger sur l'efficacité de la protection de la partie faible. L'efficacité renvoie non seulement à la question de savoir si les moyens mis en œuvre permettent d'atteindre les objectifs poursuivis mais également de s'interroger sur les effets pervers de tels instruments.

Il fallait ensuite diversifier les exemples par matières (droit de la consommation, de la distribution, commercial, des sociétés, de la famille...) et par instruments (formalisme, délais, clauses...). L'objectif n'est pas de tout dire mais d'identifier des idées forces et de les illustrer par une grande variété d'exemples.

Il fallait enfin prendre le temps d'expliquer dans le détail certaines décisions de justice pour montrer au correcteur ses capacités techniques et d'analyse.

Ceux qui problématisent, construisent leur devoir autour d'idées fédératrices, diversifient les exemples et expliquent dans le détail certaines décisions phares obtiennent nécessairement une excellente note.

2.1.5 - Anglais

Le sujet proposé était un extrait de « the Telegraph ». Il ne comportait pas de piège ni de difficulté particulière.

Le vocabulaire utilisé est varié et parfois un peu technique, ce qui semble en avoir dérouté certains. Ces points et le vocabulaire permettent de faire ressortir le niveau des candidats en anglais écrit.

Par rapport à l'année dernière, les moyennes sont similaires mais avec des résultats plus contrastés.

De nombreuses copies sont de bon, voire très bon niveau, un certain nombre sont moyennes et un nombre non négligeable sont faibles.

9 notes sont éliminatoires (< 8)

2.2 - Conseils aux candidats

2.2.1 - Épreuve de culture générale

Une lecture approfondie du sujet, dût-elle prendre un peu de temps en début d'épreuve, est infiniment bénéfique. Le sujet doit être interrogé par le candidat avant de prendre un parti pour le traiter. La réflexion du début, loin d'être une perte de temps, est payante.

Il est indispensable, pour se distinguer des copies standard, de livrer une réflexion personnelle plutôt qu'un travail convenu, autrement dit de prendre le risque d'un travail peut-être inabouti, mais fait sien, intégré, créatif, avec des prises de positions et une forme d'authenticité qui permette au jury de repérer une personnalité autant qu'un savoir ou un intellect.

En outre, une vision large, pluri-disciplinaire, ou à partir d'une culture personnelle non-scolaire, de lectures ou d'expériences personnelles permet de sortir d'un devoir technique, qu'il soit juridique, économique ou autre permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à relier les différents savoirs, scolaires, théoriques, pratiques, expérientiels, capacité qui sera indispensable dans l'exercice d'un métier complexe impliquant des savoirs très divers (juridiques, techniques, économiques, relationnels...).

2.2.2 - Épreuve de synthèse de dossier

a) Concours externe (article 4.1)

Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), est constant et la technique de la note sur dossier globalement encore mieux appréhendée dans ce concours externe, à l'issue, certainement, d'une efficace préparation aux concours (22 copies notées de 14,25 à 16,75).

Les meilleures copies ont toutes présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres, sous-titres), de qualité de conception du plan et de respect du raisonnement annoncé qui ont permis, quelle que soit la longueur des contributions concernées (de 6 à 8 pages), une prise de connaissance aisée par le correcteur du travail réalisé. Cet ensemble de points fait assurément une différence entre candidats, dans un contexte de correction d'un volume significatif de copies lors d'un concours par nature très sélectif pour l'accès à un corps de catégorie A+.

b) concours interne (article 6.1)

Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), est constant et la technique de la note sur dossier est correctement appréhendée dans ce concours.

En 2017, le concours 6-1 fait à nouveau apparaître une assez bonne homogénéité en termes de qualité (1 copie reçoit une note éliminatoire ; 2 copies sont notées entre 9 et 9,75 ; 13 copies sont notées entre 10 et 16,5 sur un total de 16 compositions, soit 81,25 % des copies obtenant 10/20 ou plus).

2.2.3 - Épreuve de droit public

Comme dans l'épreuve de culture générale, une lecture attentive du sujet puis une réflexion sur celui-ci est indispensable pour éviter les contresens et les hors-sujets, voire tout simplement pour éviter de ne traiter le sujet que de façon trop limitative.

En outre, un travail conceptuel initial sur les définitions est la marque des meilleurs candidats, de leur rigueur intellectuelle et de la qualité de leur raisonnement, bien plus que l'érudition dont ils pourraient faire montre par ailleurs.

Enfin, un rafraîchissement des connaissances n'est pas inutile avant les épreuves pour traiter réellement l'actualité et éviter des devoirs « datés ».

2.2.4 - Épreuve d'économie

Il faut souligner qu'il est plus important de se poser des questions et de traiter de manière équilibrée l'ensemble du sujet que d'accumuler citations et références. Cette épreuve n'est pas une épreuve d'érudition, mais les savoirs mobilisés dans le devoir doivent être réels.

2.2.5 - Épreuve de droit privé

Il faut toujours prendre le temps de lire l'intitulé afin de rechercher le « pourquoi » du sujet proposé. En procédant à cette première recherche, le candidat devrait retrouver la problématique du sujet, ce qui pose problème.

Il faut également prendre le temps de lire chaque mot de l'intitulé et le décortiquer. L'objectif encore une fois est de définir pour délimiter et ne pas avoir une copie fourre-tout sans âme, non problématisée.

Il ne faut pas être exhaustif mais démontrer quelque chose. Les exemples restent des illustrations. Certains doivent être rapidement évoqués alors que d'autres, plus importants au regard du sujet, doivent être expliqués.

Enfin, il faut faire preuve de rigueur dans la rédaction par la préparation minutieuse d'un plan détaillé qui rend la rédaction à la fois plus rapide et plus fluide.

2.2.6 - Épreuve d'anglais

Certains points demandent un peu de réflexion et d'analyse pour être correctement traduits.

La traduction littérale n'est ni suffisante ni – parfois – pertinente. Prendre un peu de distance avec le texte pour en restituer le vrai sens est indispensable.

3 - L'ÉPREUVE ORALE

3.1 - Option

a) Concours 4.1.

Rares ont été les candidats véritablement magistraux, clairs et maîtrisant correctement le contenu. Ceux-ci ont tous fréquenté la faculté à un moment de leurs études. La plupart des candidats peine à annoncer un plan clair et à s'y tenir. Parmi eux, on trouve globalement trois types de candidats :

– ceux qui maîtrisent la forme et, ayant correctement problématisé le sujet, en font un exposé structuré, mais lacunaire quant aux connaissances et sont en difficulté lors des questions du jury ;

– ceux qui possèdent de bonnes connaissances, mais peinent à faire un exposé clair et problématisé ; ils se révèlent plutôt dans l'échange avec le jury ;

– ceux qui ne parviennent ni à structurer correctement leur exposé, ni à résister aux questions du jury ; il s'agit dans ce dernier cas le plus souvent de manque de profondeur de connaissance (notions mal assimilées, imprécisions, confusions) qui les empêchent de raisonner devant les sollicitations du jury, plus que d'un manque de connaissances.

D'une façon générale, les trois faiblesses les plus souvent observées sont d'abord une difficulté conceptuelle avec des notions fondamentales qui ne sont pas totalement assimilées ou restent un peu floues, ensuite une difficulté à raisonner de façon un peu large et à assembler les connaissances avec assez de recul pour en formuler les enjeux, enfin – et plutôt dans les profils « sciences po » - des connaissances très superficielles sur les sujets traités.

b) Concours 4.2

Les candidats de l'option « administration » se sont tous assez bien comportés, dont l'un remarquablement. Les prestations sont un peu standard, la majorité des exposés sont médiocres. Il est très surprenant qu'à l'exception d'un seul candidat, peu s'appuient sur leur expérience professionnelle de façon pertinente pour illustrer le sujet traité, ou, du moins, celui-ci est traité de façon trop théorique alors qu'on attendrait de la part de ces candidats une idée plus concrète du fonctionnement de l'État. Un seul candidat a fait un hors-sujet complet, mais plutôt brillant...

L'option technique a montré qu'un candidat bien préparé, doté d'une bonne culture scientifique, sachant raisonner à partir de fondamentaux relativement simples, peut obtenir d'excellents résultats. Les connaissances pratiques des navires et de la navigation sont évidemment importantes, mais les candidats doivent néanmoins tenir leurs connaissances à jour, y compris dans des domaines moins connus d'eux, et faire appel à leur culture scientifique et technique pour répondre aux sollicitations du jury. Une fréquentation des supports de cours de l'ENSM est vivement conseillée à partir du programme du concours.

3.2 - Oral général

Cet oral permet aux candidats de montrer leur personnalité, de développer leur projet et leur motivation et leur capacité à réagir devant les sollicitations extrêmement diverses et

inattendues du jury. Le jury cherche à connaître le candidat, à évaluer sa capacité d'adaptation, son intelligence des situations, son sang-froid, voire son humour.

Les exposés personnels du premier quart d'heure sont tous très maîtrisés et tiennent dans le temps imparti. Ils constituent pour la plupart une bonne accroche pour l'échange avec le jury. Comme chaque année, un certain nombre de candidats peine à fendre l'armure et il faut une certaine énergie et quelques initiatives du jury pour révéler la personnalité du candidat. Une maîtrise excessive, comme un excès d'émotivité, nuit au candidat. Néanmoins, des profils très divers ont été choisis, avec des personnalités généralement bien trempées. La sincérité, la capacité à prendre des positions personnelles et argumentées, l'ouverture d'esprit, l'intelligence de la relation avec le jury, la cohérence du projet, les recherches actives des candidats pour connaître la carrière d'administrateur des affaires maritimes – à travers des stages ou des rencontres – sont des points communs aux lauréats.

D'une façon générale, un grand nombre de candidats de qualité a pu être observé, bien plus que de places ouvertes, ce qui est plutôt rassurant sur l'attractivité du concours. Le jury a dû départager ces candidats avec beaucoup de soin et de débats. Pour les autres, les faiblesses les plus notables observées sont :

- des motivations « fabriquées », que le jury détecte très facilement ; certaines frisent le ridicule par la volonté de marquer une vocation, le plus souvent à partir de souvenirs de vacances ;
- des candidats « par hasard » dont les motivations sont incompréhensibles ; ils sont très mal renseignés sur les métiers et les missions ; ces candidats ont un degré d'information sur la carrière et les métiers proche du néant ; ils sont assez rares (deux seulement cette année) ;
- des candidats pour lesquels le concours ne représente qu'une pure opportunité personnelle sans grand rapport avec les besoins de l'administration, dont – autrement dit – la motivation est réelle mais non pertinente ; ce type de candidat se rencontre plutôt dans le concours 6.1.

Parmi tous ces candidats, le niveau général de connaissances et de culture est plutôt satisfaisant, ce qui prouve que le filtre de l'écrit fonctionne assez bien.

Les biographies restent médiocres dans l'ensemble, malgré une légère évolution. Peu font l'effort de présenter une biographie ciblée pour ce concours. Certaines sont trop longues, voire beaucoup trop longues. Les meilleures biographies sont celles qui ne disent pas tout, mais provoquent la curiosité du jury. La longue énumération du parcours scolaire, qui figure malheureusement souvent en tête du document, ne suffit pas. La mention d'expériences personnelles est bien plus intéressante. Des éléments de motivation, à travers la description d'un projet professionnel ou d'attentes sont un plus important. Les candidats auraient intérêt à passer un temps conséquent à rédiger ce document, d'une part, mais aussi à faire tester ces biographies dans leur entourage ou par leurs enseignants, d'autre part. Enfin, sur les photos, on note un progrès dans certaines biographies, mais la plupart restent si mauvaises que le jury peine, lors des délibérations finales à se rappeler le candidat d'après cette photographie. Il est rappelé aux candidats qu'une bonne photo se fait chez un professionnel et que la qualité de l'impression et de la reproduction est fondamentale. Ces photos sont indispensables aux membres du jury lors des délibérations après de longues journées pour s'accorder sur leurs souvenirs des prestations des uns et des autres.

La présentation des candidats est sans reproche. Tous attendent d'y être invités avant de s'asseoir, tous se présentent par leur nom et saluent le jury. Manifestement, les rapports des années précédentes ont été lus et mis à profit, et les règles de courtoisie sont observées, mais sans raideur particulière. Comme à l'accoutumée, la présentation des candidats militaires est parfaite.

Le jury n'a pas noté de différence entre les prestations des candidats et des candidates – au-delà des différences inter-personnelles, s'entend – même si les lauréates du concours 4.1. constituent à ce jour 75 % de l'effectif, proportion d'ailleurs inverse de celle de la promotion précédente.

3.3 - Anglais

Il n'y a pas de différence notable entre l'écrit et l'oral en termes de niveau en anglais. Si le niveau se situait entre moyen et assez bon, il n'y avait ni très mauvais candidat ni d'exceptionnel.

4 – Statistiques

<i>ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-1)</i>							
Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	8	134	73	26	22	8	6
2016	8	109	64	25	22	8	5
2017	8	120	78	28	24	8	7

<i>ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-2)</i>							
Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	4	16	8	4	3	3	0
2016	4	13	7	2	2	1	0
2017	4	14	0	0	0	0	0

ÉLÈVES STAGIAIRES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 6-1)

Session	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	4	35	21	15	14	4	1
2016	2	19	14	8	8	2	3
2017	3	22	15 + 2 outre-mer	11	10	3	3

